

3 novembre 2026 – Université de Neuchâtel

OPAM – Prévention des accidents majeurs, risque et aménagement du territoire

La Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) visent à protéger la population et l'environnement contre les accidents majeurs. Le cours présente le régime juridique applicable, son évolution et sa mise en œuvre concrète, avec un accent particulier sur l'évaluation du risque et la coordination avec l'aménagement du territoire. Les problématiques seront examinées sous les regards complémentaires du juriste, de l'autorité d'exécution et de l'exploitant.

De quoi s'agit-il ?

La prévention des accidents majeurs repose sur un système progressif : mesures de sécurité, rapport succinct, étude de risque et, si nécessaire, mesures supplémentaires. L'évolution de l'environnement d'une installation, notamment la densification, peut toutefois modifier le risque et soulever des questions délicates de coordination entre exploitants, autorités et porteurs de projets.

Objectifs de la formation

À l'issue du cours, les participantes et participants :

- connaissent la structure et les principaux mécanismes de l'OPAM ;
- comprennent le processus d'évaluation et de réexamen du risque ;
- peuvent identifier les enjeux liés à la planification et aux projets de construction à proximité d'installations soumises à l'OPAM ;
- connaissent la pratique des autorités et les difficultés rencontrées par les exploitants ;
- sont informés des développements récents de la pratique et de la jurisprudence.

Contenu du cours

- Art. 10 LPE et OPAM : notions, structure et régime de protection
- Obligations du détenteur et rôle des autorités
- Rapport succinct, étude de risque et appréciation du risque
- Réexamen et évolution du risque
- OPAM, planification, constructions et densification
- Pratique cantonale et coordination entre les acteurs
- Gazoducs : screening, mesures de réduction du risque et contraintes pour l'exploitant
- Jurisprudence récente et cas pratiques

(Ce cours ne traite pas des principes de base et des instruments du droit de l'environnement)

Public visé

Le cours s'adresse à toutes celles et ceux qui sont confrontés ou intéressés par les questions du droit de la protection contre les accidents majeurs.

Il vise notamment les collaboratrices et collaborateurs des administrations communales, cantonales et fédérales, les exploitants d'installations soumises à l'OPAM, les ingénieurs, urbanistes et architectes ainsi que les juristes et avocats confrontés aux problématiques d'accidents majeurs.

Intervenants

Dr Jean-Michel Brahier

Professeur titulaire à l'Université de Fribourg ; avocat associé, Brahier Magnin Avocats SA, Fribourg
Doctorat en droit

Gilles Guignard

Collaborateur scientifique, Section EIE, sols et sécurité des installations, Service de l'environnement de l'État de Fribourg
Président du Groupe de coordination pour la prévention des accidents majeurs (GROPAM)

Fabrice Volluz

Responsable Section Infrastructures, Gaznat SA

Dre Valérie Wyssbrod

Direction de la formation continue en droit de l'environnement, Chargée d'enseignement dans le Master en conservation de la biodiversité, Université de Neuchâtel
Doctorat en droit, Master en sciences humaines et sociales (communication, journalisme/sociologie/psychologie)

3 novembre 2026 – Université de Neuchâtel

OPAM – Prévention des accidents majeurs, risque et aménagement du territoire

Programme

08h45	Accueil et café
09h15	Bienvenue et présentations V. Wyssbrod Cadre légal et régime de protection : structure et mécanismes de l'OPAM J.-M. Brahier Mise en œuvre de l'OPAM : rôle du GROPAM, coordination entre autorités et traitement des dossiers G. Guignard
Pause 20 min.	
	Planification et constructions à proximité d'installations soumises à l'OPAM : densification, pesée des intérêts et cas pratiques G. Guignard
12h30	Pause repas
14h00	Gazoducs et OPAM : évaluation du risque et mesures de sécurité F. Volluz Gazoducs et densification : contraintes de l'exploitant, coordination et cas concrets F. Volluz
Pause 20 min.	
	Évolution du risque, coordination avec l'aménagement du territoire et jurisprudence récente J.-M. Brahier
17h30	Fin du cours

Finance d'inscription

La finance d'inscription comprend la participation au cours et le matériel, le repas de midi ainsi que les collations lors des pauses.

Module d'une journée

Prix : CHF 690.-

Prix partenaires* : CHF 640.-

** Les personnes liées à une institution ou une organisation partenaire (issues de l'OFEV, des services cantonaux membres de la CCE, CFP ou membre ADE ou VSA) bénéficient du prix partenaire.*

Attestation de participation

La participation à chaque module donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Contact et informations

Université de Neuchâtel

Faculté de droit
Formation continue en droit de l'environnement
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Tel. : 032 718 12 22

Email : environnement.droit@unine.ch



Inscription

[Inscription en ligne](#)

Email : environnement.droit@unine.ch

Infos : <https://droitenvironnement.ch>